

RENNES CITE MEDIA

Société Anonyme d'Economie Mixte
au Capital de 390.870 Euros
Siège Social : 19 rue de la Quintaine
35000 RENNES
R.C.S RENNES 333 734 838

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

De son côté, notre Commissaire aux comptes nous rendra compte dans ses rapports de sa mission.

Ses rapports, celui de votre conseil d'administration, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I – SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

I - 1 - Activité et résultats de l'exercice écoulé

Nous rappelons que la Société a été constituée le 5 septembre 1985 et a pour objet :

- L'étude et l'exploitation de réseaux de vidéocommunication sur RENNES et son agglomération, en offrant directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires, tous services de communication audiovisuelle, de télécommunication, avec le souci de promouvoir les initiatives et réalisations locales ;
- La gestion et l'exploitation de la télévision locale sur tous supports adaptés en privilégiant les réseaux câblés de l'agglomération rennaise et le traitement de l'actualité de ce territoire.

I -1.1- Evolution de la société au cours de l'exercice :

L'exercice 2022 s'est clôturé par un bénéfice de 77.310 Euros.

I – 1.2 - Activité :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 1.474.740 Euros HT contre une somme de 1.344.747 Euros l'exercice précédent, soit une variation de 9,67%.

Il se décompose comme suit :

- vente de marchandises (ventes d'images/droits) 150 Euros
contre 35.042 Euros l'exercice précédent,
- production vendue sur prestations de services 1.474.590 Euros
contre 1.309.705 Euros l'exercice précédent.

La production stockée s'est élevée à -86.900 Euros, contre 54.550 Euros l'exercice précédent. La production immobilisée s'est élevée à 15.589 Euros, contre 8.925 Euros l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation se sont élevées à 2.133.735 Euros, contre 2.064.438 Euros l'exercice précédent.

Les reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges se sont élevées à 288.322 Euros, contre 81.652 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est ainsi élevé à 3.825.502 Euros, contre 3.554.397 Euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées au cours de l'exercice à une somme de 3.747.183 Euros contre 3.481.796 Euros l'exercice précédent, soit une variation de 7,62 %.

Les postes des charges d'exploitation sont les suivants :

- Le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements » 878.813 Euros
contre 653.928 Euros l'exercice précédent,
- Le poste « autres achats et charges externes » 871.892 Euros
contre 785.974 Euros l'exercice précédent,
- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » 55.324 Euros
contre 56.329 Euros l'exercice précédent
- Le poste « salaires et traitements » 1.090.223 Euros
contre 1.126.882 Euros l'exercice précédent
- Le poste « charges sociales » 465.914 Euros
contre 528.464 Euros l'exercice précédent
- Le poste « dotations aux amortissements » 104.110 Euros
contre 81.431 Euros l'exercice précédent
- Le poste « dotations aux provisions sur l'actif circulant » 106.631 Euros
contre 114.925 Euros l'exercice précédent
- Le poste « autres charges » 152.530 Euros
contre 133.864 Euros l'exercice précédent

Il en est découlé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 78.319 Euros, contre un résultat d'exploitation bénéficiaire à hauteur de 72.600 Euros l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits financiers comptabilisés pour un montant de 348 Euros et de charges financières pour 739 Euros, le résultat financier est ressorti déficitaire à hauteur de 392 Euros, contre un résultat financier déficitaire de 166 Euros l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ressorti à 77.928 Euros.

Compte tenu notamment de produits exceptionnels pour un montant de 3.590 Euros (correspondant notamment à des produits exceptionnels sur opérations de gestion de 90 Euros et des produits exceptionnels sur opérations en capital de 3.500 Euros), et de charges exceptionnelles pour un montant de 4.384 Euros (dus à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 1.278 Euros et à des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 3.107 Euros), le résultat exceptionnel est ressorti déficitaire à hauteur de 795 Euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 35.866 Euros sur l'exercice précédent.

Avec un impôt sur les sociétés de 177 euros, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un bénéfice d'un montant de 77.310 Euros, contre un bénéfice de 133.801 Euros l'exercice précédent.

I - 2 – Evènements sur l'exercice

Programme Tempo

Rennes Cité Média bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 k€ versée par Rennes Métropole.

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020, le montant de la subvention annuelle avait été complété pour 2021 de 300 k€, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16 Aout 2022 pour la période 2022-2025 réduit sa participation au titre du programme Tempo à 150 k€ pour l'année 2022.

Sur cet exercice,

- Une charge de 20 k€ a été comptabilisée pour la livraison d'un projet issu du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année.
- Au titre du dispositif Tempo 2 (année 2022), seul un produit de 15 k€ a été comptabilisé et les 135 k€ restants ont été traités en « produits constatés d'avance », en corrélation avec les charges correspondantes qui ne seront constatées en comptabilité qu'à leur date de PAD (prêt à diffuser).

Crédit d'impôt formation du dirigeant

Un crédit d'impôt formation dirigeant a été constaté pour 177 € au titre d'une formation « Nouvelles Ecritures, Nouvelles Diffusion » pour Madame Aurélie Rousseau.

Provision pour risque et charges

Peu d'avancée dans notre litige avec EDF, nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Une provision de 22 k€ a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

Pour rappel, cette provision de 22 k€ correspond à d'éventuelles pénalités (604 € par mois sur 36 mois) qui pourraient nous être facturées suite à la conclusion en parallèle d'un contrat d'électricité avec un autre fournisseur, contrat souscrit dans le cadre d'un appel d'offres aux contours mal définis avec l'UGAP.

I – 3 Evolution du budget prévisionnel 2023

Le contexte global étant plutôt difficile, la prudence est de mise.

Le prévisionnel se confirme, avec une estimation de marge à 570 K€ pour l'année 2023.

Sur le premier trimestre 2023, notre estimatif a été alimenté des émissions spéciales suivantes :

- Émission sur les 30 ans de Produits en Bretagne,
- La Compétition des métiers avec la Région Bretagne,
- Le CFIA 2023,
- La deuxième édition de « Nos futurs » en collaboration avec les Champs libres, Le Monde et Rennes Métropole,
- Un nouveau partenariat avec Orange via de courts programmes diffusés sur toutes les chaînes du grand Ouest,
- Le lancement d'une émission dédiée à la littérature et aux autres bretons « Faites-moi lire », en partenariat avec les Champs Libres, Unidivers et le Festival Etonnants Voyageurs.

Les revenus procurés par la régie nationale 366 TV ont été revus à la baisse, avec un prévisionnel de 25 K€, ainsi aligné sur les derniers chiffres de 2022.

Les COM des collectivités sont stables.

I - 4 Evolution prévisible et perspectives

La Société prévoit la mise en œuvre d'un projet sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises afin de répondre aux intérêts de toutes les parties prenantes (intérêt général, respect des individus, produits et services de qualité, qualité de vie au travail, éthique des pratiques, protection de la nature).

Face à la transformation rapide des usages, avec une moyenne d'âge de téléspectateurs plus âgée et des générations plus jeunes détachées de la télévision, TV RENNES envisage de renforcer sa présence sur le digital, notamment par :

- des actions de perfectionnement des narrations et des écritures digitales (cycle de formation) ;
- l'exploitation du digital à la télévision ;
- l'arrêt de certaines émissions.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que le règlement ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part producteur des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisée et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des coproductions, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et dépréciée sur deux ans, compte tenu de la multidiffusion des programmes et de la durée des droits de diffusion.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans
- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

- Mobilier 3 à 5 ans

Informations complémentaires :

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 2%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 40,80%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2022 est évalué à 243 199 €

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements.

La valorisation de cette épargne au 31/12/2022, après un versement exceptionnel de 20 k€ représente un montant de 136 973.91€ soit une capacité à honorer entièrement nos engagements de retraite jusqu'en 2030.

SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 09 (31/08/2017)	UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9- 10-11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR Solde3	TOTAL
19 679 €	6 844 €	81 819 €	18 942 €	138 227 €	209 106 €	456 842 €	9 089 €	940 549 €

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture du dernier exercice :

- **Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022**
(tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (TTC)	255.963	1.749	35.075	2.162	71.553	110.539	235.557	18.063	4.355	8.007	109.980	140.405	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0,1%	2,0%	0,1%	4,1%	6,3%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)								1,22%	0,30%	0,54%	7,46%	9,52%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0						0						
Montant total des factures exclues (TTC)	0,00						0,00						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-10 ou article L.441-11 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est de 30 jours.

EFFECTIF

La Société a recensé 25 salariés au 31 décembre 2022.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, les actionnaires étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Nombre d'actions	Quote-part de détention du capital
VILLE DE RENNES	Actionnaire	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	10.973	36,21%
RENNES METROPOLE	Actionnaire	Mme VINCENT M. DESMOTS M. BRETEAU	6.900	22,77%
OUEST FRANCE	Actionnaire	M. TOULEMONDE	4.191	13,83%
CCI Ille et Vilaine	Actionnaire	M. GALESNE	2.761	9,11%
LE DEPARTEMENT	Actionnaire	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	1.725	5,69%
LE TELEGRAMME	Actionnaire	M. COUDURIER	1.725	5,69%
CREDIT MUTUEL ARKEA	Actionnaire	Mme Johanne COM	1.400	4,62%
PARC-EXPO-RENNES	Actionnaire	M. PIGEULT	345	1,14%
LE PAGE ELECTRONIQUE	Actionnaire	M. LEPAGE	158	0,52%
GER-TV	Actionnaire	M. HERRIAU	120	0,40%
M. Jean VIGHETTI	Actionnaire		1	NS
M. Armel HUET	Actionnaire		1	NS

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Nous rappelons que la Société est en litige avec le fournisseur d'énergie EDF suite à la conclusion en parallèle d'un contrat d'électricité avec un autre fournisseur, contrat souscrit dans le cadre d'un appel d'offres aux contours mal définis avec l'UGAP.

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

Néant : la Société n'entre pas dans le champ d'application de l'article 17 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 imposant aux dirigeants de sociétés atteignant une certaine taille la prise de mesures destinées à prévenir et à détecter la commission de faits de corruption.

INFORMATION SUR LES CONTROLES

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en avril 2023 qui n'a donné lieu à aucune rectification.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient une participation dans le capital des sociétés TELEVISION BRETAGNE OUEST et CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Néant.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe au présent rapport.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 77.310 Euros, comme suit :

<u>Affectation</u>	77.310 Euros
- au poste « Autres réserves »	77.310 Euros
Lequel passerait de 249.266 Euros à 326.576 Euros	

Total affecté

77.310 Euros

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 813.651 Euros.

Nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est ici précisé que :

- aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice, à savoir :

- Convention avec la Ville de RENNES du 12 mars 1991

Une convention a été conclue le 12 mars 1991 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.

Montant de la subvention : 880.000 Euros

- Convention avec la Ville de RENNES du 14 novembre 1994

Cette convention conclue avec la Ville de RENNES consiste en la mise à disposition de locaux, 19 rue de la Quintaine à RENNES.

Le loyer s'élève à la somme de 111.400 Euros, les charges locatives à la somme de 500 Euros et la taxe foncière à la somme de 12.500 Euros.

- Convention avec RENNES METROPOLE du 10 décembre 2001

Une convention a été conclue le 10 décembre 2001 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.

Montant de la subvention : 650.000 Euros (dont 150.000 Euros pour le programme TEMPO).

- Convention avec Ouest France du 14 janvier 2008

Une convention de partenariat est intervenue avec la société Ouest France le 14 janvier 2008.

La société Ouest France s'est engagée à soutenir financièrement la programmation de TV RENNES 35.

TV RENNES 35 s'est quant à elle engagée à réaliser des achats d'espaces publicitaires auprès de Ouest France ou de sa régie publicitaire.

Montant de la convention de partenariat : 200.000 Euros

L'ensemble de ces conventions présente un intérêt non contesté pour la Société. Elles sont conclues à des conditions normales.

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40-1 et suivants du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

JETONS DE PRESENCE

Néant.

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., il sera demandé d'approuver les dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qui se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 5.698 Euros, correspondant à des amortissements excédentaires et autres charges non déductibles.

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention entrant dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article L-225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital au sein de la Société.

BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

1. – CONSEILS D'ADMINISTRATION

Date	Nombre d'administrateurs élus présents	Taux de présence
CA du 05.04.2022	5/8	62,5%
CA du 22.11.2022	6/8	75%

2. – ASSEMBLEES GENERALES

Date	Nombre d'actionnaires élus présents	Taux de présence
AG du 07.06.2022	4/4	100%

IV – MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS**1. –MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

A la clôture de l'exercice, les mandats des administrateurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
VILLE DE RENNES	Administrateur	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
RENNES METROPOLE	Administrateur	Mme VINCENT M. DESMOTS M. BRETEAU	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
CCI Ille et Vilaine	Administrateur	M. GALESNE	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LE DEPARTEMENT	Administrateur	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
OUEST FRANCE	Administrateur	M. TOULEMONDE	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024

Les mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

2. – MANDATS DES CENSEURS

A la clôture de l'exercice, les mandats des censeurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
CREDIT MUTUEL ARKEA	Censeur	Mme COM	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
LE TELEGRAMME	Censeur	M. COUDURIER	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LARUE Jeanne, Conseil Départemental	Censeur		AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024

de GOUVION- SAINT-CYR Aymar, Conseil Départemental	Censeur		AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
---	---------	--	---------------	---------------------------

Les mandats des censeurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

V – MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GENERALE

Nous vous rappelons que Monsieur Didier LE BOUGEANT a été nommé Président du Conseil d'administration lors du Conseil du 13 octobre 2020, pour toute la durée du mandat d'administrateur de la Ville de RENNES.

Madame Aurélie ROUSSEAU a été nommée Directrice générale par le Conseil d'administration du 21 mai 2015, pour une durée indéterminée.

VI – REMUNERATION

Le montant de la rémunération brute globale des mandataires sociaux s'élève à 84.282 euros.

VII – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du cabinet GEIREC, Commissaire aux comptes titulaire, renouvelé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, et le mandat de M. Anthony ROUSSEAU, commissaire aux comptes suppléant, nommé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, se poursuivent.

VIII - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons et donner au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

DocuSigned by:
Didier LE BOUGEANT
0F3D7ACBD92444F...

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux actionnaires de la SAEM RENNES CITE MEDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAEM RENNES CITE MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAEM RENNES CITE MEDIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation de certains postes de l'actif notamment les stocks et les créances, et la note « faits caractéristiques de l'exercice » expose les événements marquants intervenus au cours de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et vérifié la correcte application de cette approche.

La Région Bretagne a conclu avec la société des contrats d'objectifs et de moyens dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs années.

Les subventions octroyées à ce titre sont affectées aux différents exercices comptables en fonction de l'exécution des programmes.

Nos travaux ont consisté à vérifier la comptabilité analytique mise en place pour l'imputation des charges afférant à cette opération et à revoir les calculs effectués par la société pour l'affectation des subventions entre les différents exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et sur les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives à la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire sociale durant l'exercice prévues par les dispositions de l'article L.225-37-4 ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise : en conséquence nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 5 juin 2023

SAS GEIREC

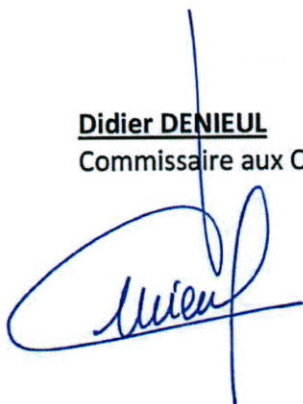
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Didier DENIEUL

Commissaire aux Comptes



Carine KADIC

Commissaire aux Comptes



SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Actif –

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2022	Net N-1
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	657 618	617 554	40 064	31 841
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 003		63 003	63 003
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 011 274	935 710	75 564	111 077
Autres immobilisations corporelles	553 669	445 948	107 722	57 730
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 000	2 000		
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 291		26 291	17 008
Actif immobilisé	2 313 855	2 001 212	312 643	280 659
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	272 000	104 005	167 995	106 259
Marchandises				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 310		1 310	228
Clients et comptes rattachés	419 635	50 595	369 040	435 512
Autres créances	500 927	8 700	492 227	435 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 659 873		1 659 873	1 411 605
Charges constatées d'avance	216 327		216 327	229 545
Actif circulant	3 070 072	163 300	2 906 772	2 618 346
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				17
Total général	5 383 927	2 164 512	3 219 415	2 899 021

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Passif -

Rubriques	Net N	Net N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 390 870	390 870	390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	54 179	54 179
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	39 087	39 087
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 939	2 939
Autres réserves	249 266	115 465
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	77 310	133 801
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	813 651	736 341
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	21 744	
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	21 744	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	172 598	98 183
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 268	417 675
Dettes fiscales et sociales	356 426	377 784
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 369	135
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	1 364 332	1 268 902
Ecarts de conversion PASSIF	28	
Total général	3 219 415	2 899 021

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (Partie 1) -

Rubriques	France	Export	Net N	Net N-1
Vente de marchandises	150		150	35 042
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 474 590		1 474 590	1 309 705
Chiffres d'affaires nets	1 474 740		1 474 740	1 344 747
Production stockée			(86 900)	54 550
Production immobilisée			15 589	8 925
Subventions d'exploitation			2 133 735	2 064 438
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			288 322	81 652
Autres produits			15	84
Total des produits d'exploitation			3 825 502	3 554 397
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			878 813	653 928
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			871 892	785 974
Total charges externes			1 750 705	1 439 903
Impôts, taxes et assimilés			55 324	56 329
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 090 223	1 126 882
Charges sociales			465 914	528 464
Total charges de personnel			1 556 138	1 655 345
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			104 110	81 431
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			106 631	114 925
Dotations aux provisions pour risques et charges			21 744	
Total dotations d'exploitation			232 485	196 356
Autres charges d'exploitation			152 530	133 864
Total des charges d'exploitation			3 747 183	3 481 796
Résultat d'exploitation			78 319	72 600

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (partie 2) -

Rubriques	Net N	Net N-1
Résultat d'exploitation	78 319	72 600
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	348	269
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	348	269
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	707	435
Différences négatives de change	32	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	739	435
Résultat financier	(392)	(166)
Résultat courant	77 928	72 434
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90	35 644
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 500	7 125
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	3 590	42 770
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 278	4 279
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 107	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 625
Total des charges exceptionnelles	4 384	6 904
Résultat exceptionnel	(795)	35 866
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(177)	(25 501)
Total des produits	3 829 440	3 597 436
Total des charges	3 752 130	3 463 635
Bénéfice ou perte	77 310	133 801

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	90
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 102
Dont produits concernant les entreprises liées	
Dont intérêts concernant les entreprises liées	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : Euros
- Total du Bilan : 3 219 415 €
- Résultat avant répartition : 77 310 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société Rennes Cité Média, qui ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PROGRAMME TEMPO

Rennes Cité Média bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 K€ versée par Rennes Métropole.

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020, le montant de la subvention annuelle avait été complété pour 2021 de 300 K€, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16 Aout 2022 pour la période 2022-2025 réduit sa participation au titre du programme Tempo à 150 K€ pour l'année 2022. Sur cet exercice :

- Une charge de 20 K€ a été comptabilisée pour la livraison d'un projet issu du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année.
- Au titre du dispositif Tempo 2 (année 2022), seul un produit de 15 K€ a été comptabilisé et les 135 K€ restants ont été traités en « produits constatés d'avance », en corrélation avec les charges correspondantes qui ne seront constatées en comptabilité qu'à leur date de PAD (prêt à diffuser).

Le détail des projets soutenus pour lequel un engagement a été pris en 2021 et 2022 est le suivant :

NOM DU PROJET	Programme	Montant de l'engagement (€)
TEMPO 1	La Grande terre	10 000
	Le Voyageur - Le Voyeur	20 000
	Marathon	20 000
	Of unwanted things and people	50 000
	Omni Visibilis	10 000
	Si je veux !	40 000
	Slocum	100 000
Total TEMPO 1		250 000
TEMPO 2	Douce	70 000
	Si je veux !	20 000
	Ta vie une Danse	20 000
	Non engagé	25 000
Total TEMPO 2		135 000
Total général		385 000

Au 31 Décembre 2022, un montant de **25 K€** reste à affecter au titre du soutien Tempo 2.

Provision pour risque et charges

Une provision de 22 K€ a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG article 831-1/1).

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que les règlements ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part producteur des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisé et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des coproductions, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et dépréciée sur deux ans, compte tenu de la multidiffusion des programmes et de la durée des droits de diffusion.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans
- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 2%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 40,80%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2022 est évalué à 243 199 €

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements. Compte tenu du versement de 20 K€ effectuée en 2022, la valorisation de cette épargne au 31/12/2022, représente un montant de 136 974 €.

2 - SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 09 (31/08/2017)	UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9-10-11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR Solde3	TOTAL
19 679 €	6 844 €	81 819 €	18 942 €	138 227 €	209 106 €	456 842 €	9 089 €	940 549 €

- Tableau des immobilisations –

Immobilisations	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	716 126	54 255	49 760	720 621
Total des immobilisations incorporelles	716 126	54 255	49 760	720 621
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 207 513	6 640	202 879	1 011 274
Installations générales, agencements aménagements divers	203 834	7 470	208	211 095
Matériel de transport	56 603		140	56 463
Matériel de bureau et mobilier informatique	451 576	61 554	227 019	286 111
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 919 526	75 663	430 246	1 564 943
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	2 000			2 000
Prêts et autres immobilisations financières (2)	17 008	9 283		26 291
Total des immobilisations financières	19 008	9 283		28 291
Total général	2 654 659	139 202	480 006	2 313 855

(1) dont : - logiciels : 43 835 €

- fonds de commerce (hors mali technique) :

- mali technique de fusion :

- marque :

- droit au bail :

(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an : 28 291 €

- Tableau des Amortissements –

Amortissements	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	621 282	46 032	49 760	617 554
Total des immobilisations incorporelles	621 282	46 032	49 760	617 554
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 096 436	39 047	199 772	935 710
Installations générales, agencements, aménagements	187 242	3 426	208	190 460
Matériel de transport	40 717	3 790	140	44 367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	426 324	11 816	227 019	211 121
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	1 750 719	58 078	427 139	1 381 658
TOTAL GENERAL	2 372 001	104 111	476 899	1 999 212

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

- Capitaux propres -

Rubriques	2021	Augmenta- tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	2022
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	390 870						390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	54 179						54 179
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	39 087						39 087
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées	2 939						2 939
Autres réserves	115 465			133 801			249 266
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	133 801			(133 801)		77 310	77 310
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	736 341					77 310	813 651

- État des provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2022
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges		21 744				21 744
Total des provisions pour risques et charges		21 744				21 744
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières	2 000					2 000
Sur stocks et en-cours	252 641	102 464			251 100	104 005
Sur comptes clients	46 428	4 167				50 595
Autres provisions dépréciations	8 700					8 700
Total des provisions pour dépréciation	309 769	106 631			251 100	165 300
Total général	309 769	128 375			251 100	187 044

- Etat des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	26 291		26 291
Total Actif immobilisé	26 291		26 291
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	109 980	5 000	104 980
Autres créances clients	309 655	309 655	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8	8	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 553	6 553	
Impôts sur les bénéfices	177	177	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 243	55 243	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	41 674	41 674	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	397 272	397 272	
Total Actif circulant	920 562	815 582	104 980
Charges constatées d'avance	216 327	216 327	
TOTAL DES CREANCES	1 163 180	1 031 909	131 271

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an (2)	98 183	54 839	117 759	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	486 268	486 268		
Personnel et comptes rattachés	91 299	91 299		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 736	108 736		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	139 539	139 539		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 852	16 852		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	4 369	4 369		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 364 332	1 364 332		
Total des dettes	2 383 992	2 266 233	117 759	

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 130 000 €

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 46 076 €

- Ecart de conversion -

Postes concernés	ACTIF			PASSIF	
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres					28
Total					

- Charges à payer -

Nature des charges	2022	N-1
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 765	88 183
Dettes fiscales et sociales	136 951	140 650
Total dettes d'exploitation	256 716	228 833
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Total autres		
Total	256 716	228 833

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2022	N-1
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	43 672	72 160
Autres créances	57 755	1 182
Total créances	101 427	73 341
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
Total	101 427	73 341

- Effectif moyen –

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2022	2021
Cadres	23	23
Agents de maîtrise	4	4
Employés et techniciens		
Autres :	2	2
Total	29	29

- Résultat des 5 derniers Exercices -

	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	390 870	390 870	390 870	390 870	390 870
Nombre des actions ordinaires existantes					
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 474 740	1 344 747	869 162	1 100 838	1 042 047
Résultat avant impôt, participation des salariés,					
Impôt sur les bénéfices	(177)	(25 501)			
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés,	77 310	133 801	44 694	59 320	63 686
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés,					
Résultat après impôt, participation des salariés,					
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	29	29	27	27	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 090 223	1 126 882	928 933	1 015 336	1 000 098
Sommes versées au titre des avantages sociaux	465 914	528 464	396 222	425 590	453 676

- Filiales et participations –

Sociétés	Capital	CA HT	Valeur Brute des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus
AUTRES PARTICIPATIONS							
Télévision Bretagne Ouest	49 442		1 000 €		1 482 642€ (2021)	(5748 €) (2021)	
CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN	483 400		1 000 € (comptes non disponibles)				

Il est à noter que les titres de participation ci-dessus sont intégralement dépréciés.

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2022**



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX



Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale et ayant fait l'objet d'un réexamen annuel lors du conseil d'administration du 6 avril 2023.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N° 1

* Personne intéressée : VILLE DE RENNES

* Conseil d'administration du : 11/01/1991

Au terme du contrat d'objectif et de moyen, conclu le 22/12/2010, la Ville de Rennes a octroyé à la SAEM Rennes Cité Média en 2022 les subventions suivantes :

- Budget de fonctionnement de TV Rennes 880 000 Euros Net de taxes

CONVENTION N° 2

* Personne intéressée : VILLE DE RENNES

* Conseil d'administration du : 07/12/1994

La Ville de Rennes a donné bail à votre société les locaux situés 19 rue de la Quintaine à Rennes. Les charges facturées en 2022 sont les suivantes :

- Loyer du 01/01/2022 au 31/12/2022 111 400 Euros
- Taxe foncière du 01/01/2022 au 31/12/2022 12 500 Euros
- Charges locatives du 01/01/2022 au 31/12/2022 500 Euros

TOTAL 124 400 Euros

CONVENTION N° 3

* Personnes intéressée : RENNES METROPOLE

* Conseil d'administration du : 19/10/2001

Au cours de l'exercice 2022, la Communauté d'Agglomérations Rennes Métropole a octroyé à votre Société une contribution forfaitaire d'un montant de **650 000 Euros** net de taxes, conformément au contrat d'objectif et de moyen actuellement en cours, dont **150 000 €** pour le programme TEMPO.

CONVENTION N° 4

* Personne intéressée : DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Le contrat d'objectif et de moyen conclu entre le Département d'Ille et Vilaine et la société Rennes Cité Média le 25.10.2006 a été successivement renouvelé, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Aux termes de cet avenant la contribution annuelle versée par le Département d'Ille et Vilaine est de 100 000 € en 2022.

CONVENTION N° 5

* Personne intéressée : OUEST-FRANCE

* Assemblée Générale du : 24/06/2009

Une convention de partenariat a été conclue entre Rennes Cité Média, Ouest-France et sa filiale PRECOM.

Aux termes de cette convention, Ouest-France s'engage à soutenir financièrement la programmation de TV RENNES 35, en contrepartie de l'achat par TV RENNES 35 d'espaces publicitaires auprès de OUEST-FRANCE ou de sa régie publicitaire PRECOM.

A) Engagement de OUEST-FRANCE

En contrepartie des avantages retirés par OUEST-FRANCE de l'association de son image à une émission de TV RENNES 35, OUEST-FRANCE a attribué à la société RENNES CITE MEDIA une rémunération de 200 000 € pour l'exercice 2022.

B) Engagement de TV RENNES 35

Le montant des achats d'espaces publicitaires réalisés par TV RENNES 35 auprès de OUEST-FRANCE ou de sa régie PRECOM s'est élevé à 200 000 € pour l'exercice 2022.

Il a donc été comptabilisé en produit un montant de 200 000 € HT et en charge un montant de 200 000 € HT.

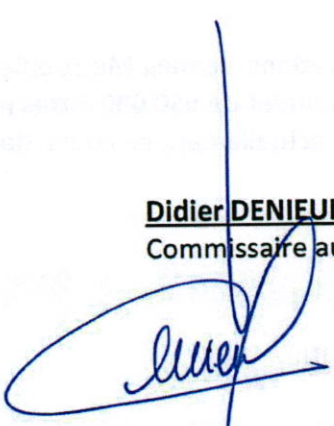
Le 5 juin 2023

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :


Didier DENIEUL

Commissaire aux Comptes


Carine KADIC

Commissaire aux Comptes

SEM RENNES CITE MEDIA
RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 2022

L'activité de TVR en 2022 :

Ce rapport vise à analyser l'activité de TVR au cours de l'année 2022, en mettant l'accent sur ses performances, sa programmation, son impact sur la communauté locale, ainsi que les défis rencontrés.

1. Performances financières

L'année 2022 s'est soldée sur un résultat bénéficiaire de +77 K euros. TVR a réussi à maîtriser les impacts de l'inflation sur ses charges en faisant preuve d'une gestion rigoureuse.

1. Les subventions et financements publics sont restés stables en 2022, permettant à la chaîne de poursuivre sa mission de service public. Ces sources de financements sont indispensables pour maintenir la qualité de la programmation de la chaîne.
2. TVR a généré des revenus publicitaires solides grâce à une politique de diversification de son chiffre d'affaires : création de contenus de marque avec des annonceurs locaux, production d'émissions spéciales et retransmissions d'événements.

TVR se positionne comme un acteur de la vidéo au local, avec une offre de services diversifiée, pour palier à la baisse des revenus publicitaires classiques (spots de publicité) dont la valeur est très majoritairement captée par les GAFAM désormais.

De plus, des accords commerciaux entre les télévisions locales de Bretagne et du grand Ouest ont permis la commercialisation sur les différentes antennes (de Brest au Mans) d'offres répondant aux besoins de clients dont la zone de chalandise dépasse les frontières de l'Ille-et-Vilaine.

2. Programmation

A TVR, le choix est fait de maintenir une couverture de l'information locale avec des contenus variés dans la forme et le fond, à la télévision et sur les supports digitaux, afin de se différencier des offres « tout-info » qui se sont multipliées sur les télévisions locales ces dernières années.

La chaîne se donne pour mission de soutenir et promouvoir les initiatives locales, en fournissant des informations sur les questions politiques et sociales. Elle assure également une couverture de nombre d'événements culturels et sportifs.

Pour rappel, TVR diffuse chaque jour 2 heures d'émissions inédites, composées d'un journal d'information, de magazines thématiques et d'œuvres audiovisuelles (documentaires, fictions, etc.) coproduites avec la filière de création bretonne. A ce volume de programmation régulière s'ajoute des émissions spéciales et des lives en grand nombre chaque année.

3. Impact sur la communauté locale

1. TVR s'attache à rendre une information juste et vérifiée, avec une équipe de 10 journalistes, experts du territoire où ils travaillent et vivent au quotidien. Le but de l'action de la chaîne est de contribuer à l'engagement civique des habitants en les informant sur ce qui se passe près de chez eux.

La chaîne offre une visibilité importante aux artistes locaux et aux créateurs de contenus culturels pour présenter leur travail au public local, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

2. L'action de la chaîne auprès de la filière de création audiovisuelle, depuis des années, en partenariat avec les autres diffuseurs bretons et grâce au soutien spécifique des collectivités a permis de faire de la Bretagne l'une des régions les plus riches et les plus novatrices du territoire français dans ce domaine. TVR peut revendiquer la constitution d'un patrimoine audiovisuelle considérable à l'échelle de Rennes et de la Bretagne, retraçant plus de 35 ans d'histoire locale et régionale.

4. Défis à venir

1. La concurrence des plateformes numériques pose un défi majeur pour les médias traditionnels en termes d'attraction et de rétention de l'audience.

La chaîne a dû s'adapter en développant une présence en ligne plus solide. Désormais, des équipes sont dédiées spécifiquement à la création de contenus digitaux et l'ensemble des journalistes est formé à ces nouvelles narrations et écritures.

2. Les fluctuations des revenus publicitaires, les contraintes qui pèsent sur les collectivités soutenant la chaîne, l'inflation galopante qui alourdit les charges de la société, obligent

TVR à rechercher des sources de financement alternatives, d'où une forte politique de diversification des offres, e, parallèle d'une gestion quotidienne rigoureuse et prudente.

En conclusion, en 2022, TVR a continué de jouer un rôle essentiel en tant que source d'information fiable pour la communauté locale, dans un contexte de développement des fausses informations qui menacent la vie démocratique. Malgré les défis auxquels elle a été confrontée, elle a réussi à maintenir son modèle éditorial et économique, pour remplir au mieux sa mission de service public, au plus près des habitants de notre territoire.

RENNES CITE MEDIA

Société Anonyme d'Economie Mixte
au Capital de 390.870 Euros
Siège Social : 19 rue de la Quintaine
35000 RENNES
R.C.S RENNES 333 734 838

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

De son côté, notre Commissaire aux comptes nous rendra compte dans ses rapports de sa mission.

Ses rapports, celui de votre conseil d'administration, de même que les comptes et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I – SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

I - 1 - Activité et résultats de l'exercice écoulé

Nous rappelons que la Société a été constituée le 5 septembre 1985 et a pour objet :

- L'étude et l'exploitation de réseaux de vidéocommunication sur RENNES et son agglomération, en offrant directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires, tous services de communication audiovisuelle, de télécommunication, avec le souci de promouvoir les initiatives et réalisations locales ;
- La gestion et l'exploitation de la télévision locale sur tous supports adaptés en privilégiant les réseaux câblés de l'agglomération rennaise et le traitement de l'actualité de ce territoire.

I -1.1- Evolution de la société au cours de l'exercice :

L'exercice 2022 s'est clôturé par un bénéfice de 77.310 Euros.

I – 1.2 - Activité :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 1.474.740 Euros HT contre une somme de 1.344.747 Euros l'exercice précédent, soit une variation de 9,67%.

Il se décompose comme suit :

- vente de marchandises (ventes d'images/droits) 150 Euros
contre 35.042 Euros l'exercice précédent,
- production vendue sur prestations de services 1.474.590 Euros
contre 1.309.705 Euros l'exercice précédent.

La production stockée s'est élevée à -86.900 Euros, contre 54.550 Euros l'exercice précédent. La production immobilisée s'est élevée à 15.589 Euros, contre 8.925 Euros l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation se sont élevées à 2.133.735 Euros, contre 2.064.438 Euros l'exercice précédent.

Les reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges se sont élevées à 288.322 Euros, contre 81.652 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est ainsi élevé à 3.825.502 Euros, contre 3.554.397 Euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées au cours de l'exercice à une somme de 3.747.183 Euros contre 3.481.796 Euros l'exercice précédent, soit une variation de 7,62 %.

Les postes des charges d'exploitation sont les suivants :

- Le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements » 878.813 Euros
contre 653.928 Euros l'exercice précédent,
- Le poste « autres achats et charges externes » 871.892 Euros
contre 785.974 Euros l'exercice précédent,
- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » 55.324 Euros
contre 56.329 Euros l'exercice précédent
- Le poste « salaires et traitements » 1.090.223 Euros
contre 1.126.882 Euros l'exercice précédent
- Le poste « charges sociales » 465.914 Euros
contre 528.464 Euros l'exercice précédent
- Le poste « dotations aux amortissements » 104.110 Euros
contre 81.431 Euros l'exercice précédent
- Le poste « dotations aux provisions sur l'actif circulant » 106.631 Euros
contre 114.925 Euros l'exercice précédent
- Le poste « autres charges » 152.530 Euros
contre 133.864 Euros l'exercice précédent

Il en est découlé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 78.319 Euros, contre un résultat d'exploitation bénéficiaire à hauteur de 72.600 Euros l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits financiers comptabilisés pour un montant de 348 Euros et de charges financières pour 739 Euros, le résultat financier est ressorti déficitaire à hauteur de 392 Euros, contre un résultat financier déficitaire de 166 Euros l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ressorti à 77.928 Euros.

Compte tenu notamment de produits exceptionnels pour un montant de 3.590 Euros (correspondant notamment à des produits exceptionnels sur opérations de gestion de 90 Euros et des produits exceptionnels sur opérations en capital de 3.500 Euros), et de charges exceptionnelles pour un montant de 4.384 Euros (dus à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 1.278 Euros et à des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 3.107 Euros), le résultat exceptionnel est ressorti déficitaire à hauteur de 795 Euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 35.866 Euros sur l'exercice précédent.

Avec un impôt sur les sociétés de 177 euros, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un bénéfice d'un montant de 77.310 Euros, contre un bénéfice de 133.801 Euros l'exercice précédent.

I - 2 – Evènements sur l'exercice

Programme Tempo

Rennes Cité Média bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 k€ versée par Rennes Métropole.

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020, le montant de la subvention annuelle avait été complété pour 2021 de 300 k€, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16 Aout 2022 pour la période 2022-2025 réduit sa participation au titre du programme Tempo à 150 k€ pour l'année 2022.

Sur cet exercice,

- Une charge de 20 k€ a été comptabilisée pour la livraison d'un projet issu du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année.
- Au titre du dispositif Tempo 2 (année 2022), seul un produit de 15 k€ a été comptabilisé et les 135 k€ restants ont été traités en « produits constatés d'avance », en corrélation avec les charges correspondantes qui ne seront constatées en comptabilité qu'à leur date de PAD (prêt à diffuser).

Crédit d'impôt formation du dirigeant

Un crédit d'impôt formation dirigeant a été constaté pour 177 € au titre d'une formation « Nouvelles Ecritures, Nouvelles Diffusion » pour Madame Aurélie Rousseau.

Provision pour risque et charges

Peu d'avancée dans notre litige avec EDF, nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Une provision de 22 k€ a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

Pour rappel, cette provision de 22 k€ correspond à d'éventuelles pénalités (604 € par mois sur 36 mois) qui pourraient nous être facturées suite à la conclusion en parallèle d'un contrat d'électricité avec un autre fournisseur, contrat souscrit dans le cadre d'un appel d'offres aux contours mal définis avec l'UGAP.

I – 3 Evolution du budget prévisionnel 2023

Le contexte global étant plutôt difficile, la prudence est de mise.

Le prévisionnel se confirme, avec une estimation de marge à 570 K€ pour l'année 2023.

Sur le premier trimestre 2023, notre estimatif a été alimenté des émissions spéciales suivantes :

- Émission sur les 30 ans de Produits en Bretagne,
- La Compétition des métiers avec la Région Bretagne,
- Le CFIA 2023,
- La deuxième édition de « Nos futurs » en collaboration avec les Champs libres, Le Monde et Rennes Métropole,
- Un nouveau partenariat avec Orange via de courts programmes diffusés sur toutes les chaînes du grand Ouest,
- Le lancement d'une émission dédiée à la littérature et aux autres bretons « Faites-moi lire », en partenariat avec les Champs Libres, Unidivers et le Festival Etonnants Voyageurs.

Les revenus procurés par la régie nationale 366 TV ont été revus à la baisse, avec un prévisionnel de 25 K€, ainsi aligné sur les derniers chiffres de 2022.

Les COM des collectivités sont stables.

I - 4 Evolution prévisible et perspectives

La Société prévoit la mise en œuvre d'un projet sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises afin de répondre aux intérêts de toutes les parties prenantes (intérêt général, respect des individus, produits et services de qualité, qualité de vie au travail, éthique des pratiques, protection de la nature).

Face à la transformation rapide des usages, avec une moyenne d'âge de téléspectateurs plus âgée et des générations plus jeunes détachées de la télévision, TV RENNES envisage de renforcer sa présence sur le digital, notamment par :

- des actions de perfectionnement des narrations et des écritures digitales (cycle de formation) ;
- l'exploitation du digital à la télévision ;
- l'arrêt de certaines émissions.

II - INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que le règlement ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part producteur des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisée et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des coproductions, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et dépréciée sur deux ans, compte tenu de la multidiffusion des programmes et de la durée des droits de diffusion.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans
- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

- Mobilier 3 à 5 ans

Informations complémentaires :

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 2%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 40,80%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2022 est évalué à 243 199 €

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements.

La valorisation de cette épargne au 31/12/2022, après un versement exceptionnel de 20 k€ représente un montant de 136 973.91€ soit une capacité à honorer entièrement nos engagements de retraite jusqu'en 2030.

SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 09 (31/08/2017)	UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9- 10-11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR Solde3	TOTAL
19 679 €	6 844 €	81 819 €	18 942 €	138 227 €	209 106 €	456 842 €	9 089 €	940 549 €

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs et des créances clients à la clôture du dernier exercice :

- **Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022**
(tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (TTC)	255.963	1.749	35.075	2.162	71.553	110.539	235.557	18.063	4.355	8.007	109.980	140.405	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0,1%	2,0%	0,1%	4,1%	6,3%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)								1,22%	0,30%	0,54%	7,46%	9,52%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	0						0						
Montant total des factures exclues (TTC)	0,00						0,00						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-10 ou article L.441-11 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :						

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est de 30 jours.

EFFECTIF

La Société a recensé 25 salariés au 31 décembre 2022.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, les actionnaires étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Nombre d'actions	Quote-part de détention du capital
VILLE DE RENNES	Actionnaire	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	10.973	36,21%
RENNES METROPOLE	Actionnaire	Mme VINCENT M. DESMOTS M. BRETEAU	6.900	22,77%
OUEST FRANCE	Actionnaire	M. TOULEMONDE	4.191	13,83%
CCI Ille et Vilaine	Actionnaire	M. GALESNE	2.761	9,11%
LE DEPARTEMENT	Actionnaire	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	1.725	5,69%
LE TELEGRAMME	Actionnaire	M. COUDURIER	1.725	5,69%
CREDIT MUTUEL ARKEA	Actionnaire	Mme Johanne COM	1.400	4,62%
PARC-EXPO-RENNES	Actionnaire	M. PIGEULT	345	1,14%
LE PAGE ELECTRONIQUE	Actionnaire	M. LEPAGE	158	0,52%
GER-TV	Actionnaire	M. HERRIAU	120	0,40%
M. Jean VIGHETTI	Actionnaire		1	NS
M. Armel HUET	Actionnaire		1	NS

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice, ni au cours des cinq dernières années.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Nous rappelons que la Société est en litige avec le fournisseur d'énergie EDF suite à la conclusion en parallèle d'un contrat d'électricité avec un autre fournisseur, contrat souscrit dans le cadre d'un appel d'offres aux contours mal définis avec l'UGAP.

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

Néant : la Société n'entre pas dans le champ d'application de l'article 17 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 imposant aux dirigeants de sociétés atteignant une certaine taille la prise de mesures destinées à prévenir et à détecter la commission de faits de corruption.

INFORMATION SUR LES CONTROLES

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en avril 2023 qui n'a donné lieu à aucune rectification.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Nous n'avons aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient une participation dans le capital des sociétés TELEVISION BRETAGNE OUEST et CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Néant.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe au présent rapport.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 77.310 Euros, comme suit :

<u>Affectation</u>	77.310 Euros
- au poste « Autres réserves »	77.310 Euros
Lequel passerait de 249.266 Euros à 326.576 Euros	

Total affecté

77.310 Euros

Les capitaux propres s'élèveraient ainsi à la somme de 813.651 Euros.

Nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est ici précisé que :

- aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice, à savoir :

- Convention avec la Ville de RENNES du 12 mars 1991

Une convention a été conclue le 12 mars 1991 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.

Montant de la subvention : 880.000 Euros

- Convention avec la Ville de RENNES du 14 novembre 1994

Cette convention conclue avec la Ville de RENNES consiste en la mise à disposition de locaux, 19 rue de la Quintaine à RENNES.

Le loyer s'élève à la somme de 111.400 Euros, les charges locatives à la somme de 500 Euros et la taxe foncière à la somme de 12.500 Euros.

- Convention avec RENNES METROPOLE du 10 décembre 2001

Une convention a été conclue le 10 décembre 2001 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec versement d'une subvention de fonctionnement.

Montant de la subvention : 650.000 Euros (dont 150.000 Euros pour le programme TEMPO).

- Convention avec Ouest France du 14 janvier 2008

Une convention de partenariat est intervenue avec la société Ouest France le 14 janvier 2008.

La société Ouest France s'est engagée à soutenir financièrement la programmation de TV RENNES 35.

TV RENNES 35 s'est quant à elle engagée à réaliser des achats d'espaces publicitaires auprès de Ouest France ou de sa régie publicitaire.

Montant de la convention de partenariat : 200.000 Euros

L'ensemble de ces conventions présente un intérêt non contesté pour la Société. Elles sont conclues à des conditions normales.

Votre Commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40-1 et suivants du Code de commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

JETONS DE PRESENCE

Néant.

DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., il sera demandé d'approuver les dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qui se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 5.698 Euros, correspondant à des amortissements excédentaires et autres charges non déductibles.

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention entrant dans le champ d'application du dernier alinéa de l'article L-225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital au sein de la Société.

BILAN DE LA GOUVERNANCE DES ELUS

1. – CONSEILS D'ADMINISTRATION

Date	Nombre d'administrateurs élus présents	Taux de présence
CA du 05.04.2022	5/8	62,5%
CA du 22.11.2022	6/8	75%

2. – ASSEMBLEES GENERALES

Date	Nombre d'actionnaires élus présents	Taux de présence
AG du 07.06.2022	4/4	100%

IV – MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS**1. – MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

A la clôture de l'exercice, les mandats des administrateurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
VILLE DE RENNES	Administrateur	M. LE BOUGEANT M. COMPAGNON M. SEMERIL	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
RENNES METROPOLE	Administrateur	Mme VINCENT M. DESMOTS M. BRETEAU	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
CCI Ille et Vilaine	Administrateur	M. GALESNE	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LE DEPARTEMENT	Administrateur	Conseil Départemental représenté par M. LE GUENNEC	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
OUEST FRANCE	Administrateur	M. TOULEMONDE	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024

Les mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

2. – MANDATS DES CENSEURS

A la clôture de l'exercice, les mandats des censeurs étaient les suivants :

Nom	Qualité	Représentant permanent	Date nomination ou renouvellement	Date expiration mandat
CREDIT MUTUEL ARKEA	Censeur	Mme COM	AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024
LE TELEGRAMME	Censeur	M. COUDURIER	AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
LARUE Jeanne, Conseil Départemental	Censeur		AG 18/06/2019	AG EX. CLOS 31.12.2024

de GOUVION- SAINT-CYR Aymar, Conseil Départemental	Censeur		AG 15/09/2020	AG EX. CLOS 31.12.2025
---	---------	--	---------------	---------------------------

Les mandats des censeurs ne viennent pas à expiration lors de la présente Assemblée.

V – MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GENERALE

Nous vous rappelons que Monsieur Didier LE BOUGEANT a été nommé Président du Conseil d'administration lors du Conseil du 13 octobre 2020, pour toute la durée du mandat d'administrateur de la Ville de RENNES.

Madame Aurélie ROUSSEAU a été nommée Directrice générale par le Conseil d'administration du 21 mai 2015, pour une durée indéterminée.

VI – REMUNERATION

Le montant de la rémunération brute globale des mandataires sociaux s'élève à 84.282 euros.

VII – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du cabinet GEIREC, Commissaire aux comptes titulaire, renouvelé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, et le mandat de M. Anthony ROUSSEAU, commissaire aux comptes suppléant, nommé aux termes de l'assemblée générale du 7 juin 2022, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, se poursuivent.

VIII - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à l'assemblée dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons et donner au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

DocuSigned by:
Didier LE BOUGEANT
0F3D7ACBD92444F...

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux actionnaires de la SAEM RENNES CITE MEDIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAEM RENNES CITE MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAEM RENNES CITE MEDIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation de certains postes de l'actif notamment les stocks et les créances, et la note « faits caractéristiques de l'exercice » expose les événements marquants intervenus au cours de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et vérifié la correcte application de cette approche.

La Région Bretagne a conclu avec la société des contrats d'objectifs et de moyens dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs années.

Les subventions octroyées à ce titre sont affectées aux différents exercices comptables en fonction de l'exécution des programmes.

Nos travaux ont consisté à vérifier la comptabilité analytique mise en place pour l'imputation des charges afférant à cette opération et à revoir les calculs effectués par la société pour l'affectation des subventions entre les différents exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et sur les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives à la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire sociale durant l'exercice prévues par les dispositions de l'article L.225-37-4 ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise : en conséquence nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 5 juin 2023

SAS GEIREC

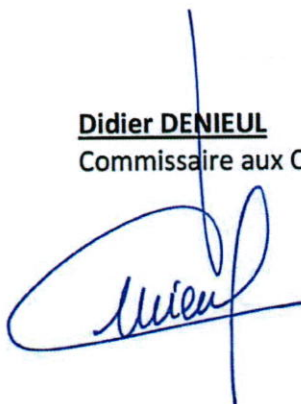
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Didier DENIEUL

Commissaire aux Comptes



Carine KADIC

Commissaire aux Comptes



SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Actif –

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2022	Net N-1
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	657 618	617 554	40 064	31 841
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 003		63 003	63 003
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 011 274	935 710	75 564	111 077
Autres immobilisations corporelles	553 669	445 948	107 722	57 730
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 000	2 000		
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 291		26 291	17 008
Actif immobilisé	2 313 855	2 001 212	312 643	280 659
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	272 000	104 005	167 995	106 259
Marchandises				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 310		1 310	228
Clients et comptes rattachés	419 635	50 595	369 040	435 512
Autres créances	500 927	8 700	492 227	435 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 659 873		1 659 873	1 411 605
Charges constatées d'avance	216 327		216 327	229 545
Actif circulant	3 070 072	163 300	2 906 772	2 618 346
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				17
Total général	5 383 927	2 164 512	3 219 415	2 899 021

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Passif -

Rubriques	Net N	Net N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 390 870	390 870	390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	54 179	54 179
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	39 087	39 087
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 939	2 939
Autres réserves	249 266	115 465
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	77 310	133 801
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	813 651	736 341
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques	21 744	
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	21 744	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	172 598	98 183
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 268	417 675
Dettes fiscales et sociales	356 426	377 784
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 369	135
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	1 364 332	1 268 902
Ecarts de conversion PASSIF	28	
Total général	3 219 415	2 899 021

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (Partie 1) -

Rubriques	France	Export	Net N	Net N-1
Vente de marchandises	150		150	35 042
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 474 590		1 474 590	1 309 705
Chiffres d'affaires nets	1 474 740		1 474 740	1 344 747
Production stockée			(86 900)	54 550
Production immobilisée			15 589	8 925
Subventions d'exploitation			2 133 735	2 064 438
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			288 322	81 652
Autres produits			15	84
Total des produits d'exploitation			3 825 502	3 554 397
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			878 813	653 928
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			871 892	785 974
Total charges externes			1 750 705	1 439 903
Impôts, taxes et assimilés			55 324	56 329
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 090 223	1 126 882
Charges sociales			465 914	528 464
Total charges de personnel			1 556 138	1 655 345
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			104 110	81 431
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			106 631	114 925
Dotations aux provisions pour risques et charges			21 744	
Total dotations d'exploitation			232 485	196 356
Autres charges d'exploitation			152 530	133 864
Total des charges d'exploitation			3 747 183	3 481 796
Résultat d'exploitation			78 319	72 600

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (partie 2) -

Rubriques	Net N	Net N-1
Résultat d'exploitation	78 319	72 600
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	348	269
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	348	269
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	707	435
Différences négatives de change	32	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	739	435
Résultat financier	(392)	(166)
Résultat courant	77 928	72 434
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90	35 644
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 500	7 125
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	3 590	42 770
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 278	4 279
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 107	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 625
Total des charges exceptionnelles	4 384	6 904
Résultat exceptionnel	(795)	35 866
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(177)	(25 501)
Total des produits	3 829 440	3 597 436
Total des charges	3 752 130	3 463 635
Bénéfice ou perte	77 310	133 801

Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	90
Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 102
Dont produits concernant les entreprises liées	
Dont intérêts concernant les entreprises liées	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Présentation générale -

Société : Rennes Cité Média
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : Euros
- Total du Bilan : 3 219 415 €
- Résultat avant répartition : 77 310 €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société Rennes Cité Média, qui ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PROGRAMME TEMPO

Rennes Cité Média bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 K€ versée par Rennes Métropole.

Par Avenant n°2 en date du 24/12/2020, le montant de la subvention annuelle avait été complété pour 2021 de 300 K€, via le Programme Tempo, dispositif de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le contrat d'objectif et de moyens signé le 16 Aout 2022 pour la période 2022-2025 réduit sa participation au titre du programme Tempo à 150 K€ pour l'année 2022. Sur cet exercice :

- Une charge de 20 K€ a été comptabilisée pour la livraison d'un projet issu du dispositif Tempo 1 (année 2021) et neutralisée par la reprise de produits constatés d'avance issus de la subvention perçue sur cette même année.
- Au titre du dispositif Tempo 2 (année 2022), seul un produit de 15 K€ a été comptabilisé et les 135 K€ restants ont été traités en « produits constatés d'avance », en corrélation avec les charges correspondantes qui ne seront constatées en comptabilité qu'à leur date de PAD (prêt à diffuser).

Le détail des projets soutenus pour lequel un engagement a été pris en 2021 et 2022 est le suivant :

NOM DU PROJET	Programme	Montant de l'engagement (€)
TEMPO 1	La Grande terre	10 000
	Le Voyageur - Le Voyeur	20 000
	Marathon	20 000
	Of unwanted things and people	50 000
	Omni Visibilis	10 000
	Si je veux !	40 000
	Slocum	100 000
Total TEMPO 1		250 000
TEMPO 2	Douce	70 000
	Si je veux !	20 000
	Ta vie une Danse	20 000
	Non engagé	25 000
Total TEMPO 2		135 000
Total général		385 000

Au 31 Décembre 2022, un montant de **25 K€** reste à affecter au titre du soutien Tempo 2.

Provision pour risque et charges

Une provision de 22 K€ a été provisionnée au titre de pénalités pour rupture anticipée de contrat avec le fournisseur d'énergie EDF.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons aucun évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes à vous signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG article 831-1/1).

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, ainsi que les règlements ANC 2016-07 et 2015-06 relatifs au plan comptable général

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La part producteur des coproductions correspondant à l'apport en industrie est immobilisé et amortie sur un an.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

La part antenne des coproductions, correspondant à l'apport en numéraire, est stockée et dépréciée sur deux ans, compte tenu de la multidiffusion des programmes et de la durée des droits de diffusion.

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses à la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% de leur valeur hors taxes diminuée de la dette de RENNES CITE MEDIA envers ses créanciers.

E. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets et licences : 3 à 10 ans
- Part producteur : 1 an
- Matériels 3 à 5 ans
- Agencements et installations spécifiques 3 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 3 à 5 ans

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Turnover 1,5 %
- Evolution de carrière 2%
- Age de départ 64 ans
- Taux d'actualisation 1,40%
- Taux de charges sociales 40,80%
- Table de mortalité TH 00-02 et TF 00-02 en cas de vie

L'engagement total de l'entreprise au 31 décembre 2022 est évalué à 243 199 €

Un contrat d'épargne a été souscrit en décembre 2016 pour couvrir ces engagements. Compte tenu du versement de 20 K€ effectuée en 2022, la valorisation de cette épargne au 31/12/2022, représente un montant de 136 974 €.

2 - SUBVENTION REGION BRETAGNE

Répartition des montants affectés en produits par année d'attribution :

UPR 09 (31/08/2017)	UPR 10 (31/08/2018)	UPR 11 (31/08/19)	UPR solde 2 (UPR 9-10-11)	UPR12 (31/08/20)	UPR13 (31/08/21)	UPR14 (31/08/22)	UPR Solde3	TOTAL
19 679 €	6 844 €	81 819 €	18 942 €	138 227 €	209 106 €	456 842 €	9 089 €	940 549 €

- Tableau des immobilisations –

Immobilisations	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	716 126	54 255	49 760	720 621
Total des immobilisations incorporelles	716 126	54 255	49 760	720 621
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 207 513	6 640	202 879	1 011 274
Installations générales, agencements aménagements divers	203 834	7 470	208	211 095
Matériel de transport	56 603		140	56 463
Matériel de bureau et mobilier informatique	451 576	61 554	227 019	286 111
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 919 526	75 663	430 246	1 564 943
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	2 000			2 000
Prêts et autres immobilisations financières (2)	17 008	9 283		26 291
Total des immobilisations financières	19 008	9 283		28 291
Total général	2 654 659	139 202	480 006	2 313 855

(1) dont : - logiciels : 43 835 €

- fonds de commerce (hors mali technique) :

- mali technique de fusion :

- marque :

- droit au bail :

(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an : 28 291 €

- Tableau des Amortissements –

Amortissements	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	621 282	46 032	49 760	617 554
Total des immobilisations incorporelles	621 282	46 032	49 760	617 554
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 096 436	39 047	199 772	935 710
Installations générales, agencements, aménagements	187 242	3 426	208	190 460
Matériel de transport	40 717	3 790	140	44 367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	426 324	11 816	227 019	211 121
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	1 750 719	58 078	427 139	1 381 658
TOTAL GENERAL	2 372 001	104 111	476 899	1 999 212

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2022	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

- Capitaux propres -

Rubriques	2021	Augmenta- tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	2022
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	390 870						390 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	54 179						54 179
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	39 087						39 087
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées	2 939						2 939
Autres réserves	115 465			133 801			249 266
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	133 801			(133 801)		77 310	77 310
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	736 341					77 310	813 651

- État des provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2022
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges		21 744				21 744
Total des provisions pour risques et charges		21 744				21 744
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières	2 000					2 000
Sur stocks et en-cours	252 641	102 464			251 100	104 005
Sur comptes clients	46 428	4 167				50 595
Autres provisions dépréciations	8 700					8 700
Total des provisions pour dépréciation	309 769	106 631			251 100	165 300
Total général	309 769	128 375			251 100	187 044

- Etat des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	26 291		26 291
Total Actif immobilisé	26 291		26 291
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	109 980	5 000	104 980
Autres créances clients	309 655	309 655	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8	8	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 553	6 553	
Impôts sur les bénéfices	177	177	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 243	55 243	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	41 674	41 674	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	397 272	397 272	
Total Actif circulant	920 562	815 582	104 980
Charges constatées d'avance	216 327	216 327	
TOTAL DES CREANCES	1 163 180	1 031 909	131 271

- État des Dettes -

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an (2)	98 183	54 839	117 759	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	486 268	486 268		
Personnel et comptes rattachés	91 299	91 299		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 736	108 736		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	139 539	139 539		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 852	16 852		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	4 369	4 369		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 364 332	1 364 332		
Total des dettes	2 383 992	2 266 233	117 759	

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 130 000 €

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 46 076 €

- Ecart de conversion -

Postes concernés	ACTIF			PASSIF	
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres					28
Total					

- Charges à payer -

Nature des charges	2022	N-1
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 765	88 183
Dettes fiscales et sociales	136 951	140 650
Total dettes d'exploitation	256 716	228 833
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Total autres		
Total	256 716	228 833

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2022	N-1
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	43 672	72 160
Autres créances	57 755	1 182
Total créances	101 427	73 341
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
Total	101 427	73 341

- Effectif moyen –

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2022	2021
Cadres	23	23
Agents de maîtrise	4	4
Employés et techniciens		
Autres :	2	2
Total	29	29

- Résultat des 5 derniers Exercices -

	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	390 870	390 870	390 870	390 870	390 870
Nombre des actions ordinaires existantes					
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 474 740	1 344 747	869 162	1 100 838	1 042 047
Résultat avant impôt, participation des salariés,					
Impôt sur les bénéfices	(177)	(25 501)			
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés,	77 310	133 801	44 694	59 320	63 686
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés,					
Résultat après impôt, participation des salariés,					
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	29	29	27	27	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 090 223	1 126 882	928 933	1 015 336	1 000 098
Sommes versées au titre des avantages sociaux	465 914	528 464	396 222	425 590	453 676

- Filiales et participations –

Sociétés	Capital	CA HT	Valeur Brute des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus
AUTRES PARTICIPATIONS							
Télévision Bretagne Ouest	49 442		1 000 €		1 482 642€ (2021)	(5748 €) (2021)	
CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN	483 400		1 000 € (comptes non disponibles)				

Il est à noter que les titres de participation ci-dessus sont intégralement dépréciés.

SAEM RENNES CITE MEDIA

Au capital de 390 870 Euros
19, rue de la Quintaine
35000 RENNES

R.C.S Rennes B 333 734 838

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2022**



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX



Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale et ayant fait l'objet d'un réexamen annuel lors du conseil d'administration du 6 avril 2023.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N° 1

* Personne intéressée : VILLE DE RENNES

* Conseil d'administration du : 11/01/1991

Au terme du contrat d'objectif et de moyen, conclu le 22/12/2010, la Ville de Rennes a octroyé à la SAEM Rennes Cité Média en 2022 les subventions suivantes :

- Budget de fonctionnement de TV Rennes 880 000 Euros Net de taxes

CONVENTION N° 2

* Personne intéressée : VILLE DE RENNES

* Conseil d'administration du : 07/12/1994

La Ville de Rennes a donné bail à votre société les locaux situés 19 rue de la Quintaine à Rennes. Les charges facturées en 2022 sont les suivantes :

- Loyer du 01/01/2022 au 31/12/2022 111 400 Euros
- Taxe foncière du 01/01/2022 au 31/12/2022 12 500 Euros
- Charges locatives du 01/01/2022 au 31/12/2022 500 Euros

TOTAL 124 400 Euros

CONVENTION N° 3

* Personnes intéressée : RENNES METROPOLE

* Conseil d'administration du : 19/10/2001

Au cours de l'exercice 2022, la Communauté d'Agglomérations Rennes Métropole a octroyé à votre Société une contribution forfaitaire d'un montant de **650 000 Euros** net de taxes, conformément au contrat d'objectif et de moyen actuellement en cours, dont **150 000 €** pour le programme TEMPO.

CONVENTION N° 4

* Personne intéressée : DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Le contrat d'objectif et de moyen conclu entre le Département d'Ille et Vilaine et la société Rennes Cité Média le 25.10.2006 a été successivement renouvelé, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Aux termes de cet avenant la contribution annuelle versée par le Département d'Ille et Vilaine est de 100 000 € en 2022.

CONVENTION N° 5

* Personne intéressée : OUEST-FRANCE

* Assemblée Générale du : 24/06/2009

Une convention de partenariat a été conclue entre Rennes Cité Média, Ouest-France et sa filiale PRECOM.

Aux termes de cette convention, Ouest-France s'engage à soutenir financièrement la programmation de TV RENNES 35, en contrepartie de l'achat par TV RENNES 35 d'espaces publicitaires auprès de OUEST-FRANCE ou de sa régie publicitaire PRECOM.

A) Engagement de OUEST-FRANCE

En contrepartie des avantages retirés par OUEST-FRANCE de l'association de son image à une émission de TV RENNES 35, OUEST-FRANCE a attribué à la société RENNES CITE MEDIA une rémunération de 200 000 € pour l'exercice 2022.

B) Engagement de TV RENNES 35

Le montant des achats d'espaces publicitaires réalisés par TV RENNES 35 auprès de OUEST-FRANCE ou de sa régie PRECOM s'est élevé à 200 000 € pour l'exercice 2022.

Il a donc été comptabilisé en produit un montant de 200 000 € HT et en charge un montant de 200 000 € HT.

Le 5 juin 2023

SAS GEIREC

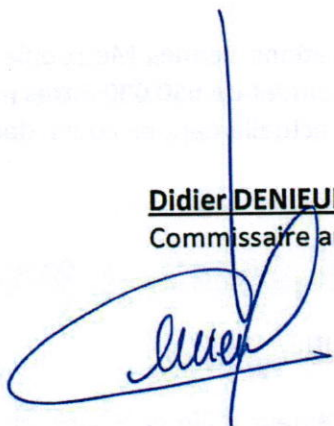
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Didier DENIEUL

Commissaire aux Comptes



Carine KADIC

Commissaire aux Comptes



SEM RENNES CITE MEDIA
RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 2022

L'activité de TVR en 2022 :

Ce rapport vise à analyser l'activité de TVR au cours de l'année 2022, en mettant l'accent sur ses performances, sa programmation, son impact sur la communauté locale, ainsi que les défis rencontrés.

1. Performances financières

L'année 2022 s'est soldée sur un résultat bénéficiaire de +77 K euros. TVR a réussi à maîtriser les impacts de l'inflation sur ses charges en faisant preuve d'une gestion rigoureuse.

1. Les subventions et financements publics sont restés stables en 2022, permettant à la chaîne de poursuivre sa mission de service public. Ces sources de financements sont indispensables pour maintenir la qualité de la programmation de la chaîne.
2. TVR a généré des revenus publicitaires solides grâce à une politique de diversification de son chiffre d'affaires : création de contenus de marque avec des annonceurs locaux, production d'émissions spéciales et retransmissions d'événements.

TVR se positionne comme un acteur de la vidéo au local, avec une offre de services diversifiée, pour palier à la baisse des revenus publicitaires classiques (spots de publicité) dont la valeur est très majoritairement captée par les GAFAM désormais.

De plus, des accords commerciaux entre les télévisions locales de Bretagne et du grand Ouest ont permis la commercialisation sur les différentes antennes (de Brest au Mans) d'offres répondant aux besoins de clients dont la zone de chalandise dépasse les frontières de l'Ille-et-Vilaine.

2. Programmation

A TVR, le choix est fait de maintenir une couverture de l'information locale avec des contenus variés dans la forme et le fond, à la télévision et sur les supports digitaux, afin de se différencier des offres « tout-info » qui se sont multipliées sur les télévisions locales ces dernières années.

La chaîne se donne pour mission de soutenir et promouvoir les initiatives locales, en fournissant des informations sur les questions politiques et sociales. Elle assure également une couverture de nombre d'événements culturels et sportifs.

Pour rappel, TVR diffuse chaque jour 2 heures d'émissions inédites, composées d'un journal d'information, de magazines thématiques et d'œuvres audiovisuelles (documentaires, fictions, etc.) coproduites avec la filière de création bretonne. A ce volume de programmation régulière s'ajoute des émissions spéciales et des lives en grand nombre chaque année.

3. Impact sur la communauté locale

1. TVR s'attache à rendre une information juste et vérifiée, avec une équipe de 10 journalistes, experts du territoire où ils travaillent et vivent au quotidien. Le but de l'action de la chaîne est de contribuer à l'engagement civique des habitants en les informant sur ce qui se passe près de chez eux.

La chaîne offre une visibilité importante aux artistes locaux et aux créateurs de contenus culturels pour présenter leur travail au public local, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

2. L'action de la chaîne auprès de la filière de création audiovisuelle, depuis des années, en partenariat avec les autres diffuseurs bretons et grâce au soutien spécifique des collectivités a permis de faire de la Bretagne l'une des régions les plus riches et les plus novatrices du territoire français dans ce domaine. TVR peut revendiquer la constitution d'un patrimoine audiovisuelle considérable à l'échelle de Rennes et de la Bretagne, retraçant plus de 35 ans d'histoire locale et régionale.

4. Défis à venir

1. La concurrence des plateformes numériques pose un défi majeur pour les médias traditionnels en termes d'attraction et de rétention de l'audience.

La chaîne a dû s'adapter en développant une présence en ligne plus solide. Désormais, des équipes sont dédiées spécifiquement à la création de contenus digitaux et l'ensemble des journalistes est formé à ces nouvelles narrations et écritures.

2. Les fluctuations des revenus publicitaires, les contraintes qui pèsent sur les collectivités soutenant la chaîne, l'inflation galopante qui alourdit les charges de la société, obligent

TVR à rechercher des sources de financement alternatives, d'où une forte politique de diversification des offres, e, parallèle d'une gestion quotidienne rigoureuse et prudente.

En conclusion, en 2022, TVR a continué de jouer un rôle essentiel en tant que source d'information fiable pour la communauté locale, dans un contexte de développement des fausses informations qui menacent la vie démocratique. Malgré les défis auxquels elle a été confrontée, elle a réussi à maintenir son modèle éditorial et économique, pour remplir au mieux sa mission de service public, au plus près des habitants de notre territoire.